



# **RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION ET DE VALIDATION D'ÉTUDES COMMANDITÉES PAR LE BUREAU INTERAFRICAIN DES RESSOURCES ANIMALES DE L'UNION AFRICAINE (BIRA-UA) POUR LE COMPTE DU COMITÉ DES PÊCHES DU CENTRE-OUEST DU GOLFE DE GUINÉE (CPCO)**

**7 - 8 mai 2018, Nairobi - Kenya**

## **I. SÉANCE D'OUVERTURE**

L'atelier de validation des études portant sur (i) le développement du Plan Régional de Gestion des Pêcheries pour la sous-région couverte par le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et (ii) l'évaluation du statut de la mise en œuvre et la revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN) dans les États membres du CPCO afin de formuler un Plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN, s'est tenu dans la salle de conférence du BIRA-UA, à Nairobi, Kenya les 7 et 8 mai 2018.

Les délégués des six (6) États membres du CPCO que sont la République du Bénin, la République de Côte d'Ivoire, la République du Ghana, la République du Liberia, la République Fédérale du Nigeria et la République Togolaise, des représentants du BIRA-UA, de l'Union Européenne -UE (DG-MARE et EFCA), de l'USAID (Sustainable Fisheries Management Project in Ghana) et du Secrétariat du CPCO ainsi que les Consultants ayant conduit les études et des Personnes-ressources de la région ont pris part à ladite rencontre. La liste des participants est fournie en annexe 2.

La cérémonie d'ouverture a été facilitée par **Dr. Simplicie Nouala**, Chef du Service Productions Animales du Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (BIRA-UA). Il a souhaité la bienvenue aux participants et rappelé que les deux études qui feront l'objet de restitution et de validation ont été financées par l'UA pour le compte du CPCO dans le cadre du partenariat avec les Organisations régionales des Pêches (ORP).

Dans son mot de bienvenue, **Dr Baboucar Jaw**, Chef de l'Unité de Santé Animale du BIRA-UA a, au nom du Directeur de BIRA-UA, **Professeur Ahmed A. Elsawalhy**, exprimé sa gratitude aux participants d'avoir accepté l'invitation et s'est réjoui de leur engagement aux aspirations de l'Organisation panafricaine pour la lutte contre la pauvreté et la faim dans le continent. Il a adressé les sincères salutations de **Son Excellence Mme Josefa Leonel Coretta Sacko**, Commissaire du Département de l'Agriculture et de l'Économie Rurale de la Commission de l'Union Africaine (CAU) et du Président de la CAU, **Son Excellence Moussa Faki Mahamat**. Il a ensuite souligné que le présent atelier est le résultat de la collaboration entre le BIRA-UA et les ORP, notamment le CPCO.

**Dr Jaw** a précisé que le mandat du BIRA-UA consiste essentiellement à appuyer les États membres de l'UA dans les domaines de l'amélioration de la conservation des ressources naturelles et du renforcement de la coopération. Il a rappelé l'importance de la pêche dans la sous-région, notamment l'exploitation des petits pélagiques pour la sécurité alimentaire des populations. Il a insisté sur le caractère critique de la coopération régionale surtout en ce qui concerne la mise en place de systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches, dans un contexte où, la plupart des ressources halieutiques sont surexploitées ou en pleine

exploitation, et des pertes importantes liées à la pêche INN sont enregistrées.

**Dr Jaw** a fortement apprécié l'important appui de l'UE pour l'accompagnement du BIRA-UA et l'excellent travail des consultants ayant conduit les études pour lesquelles le présent atelier se charge de valider les résultats. Il a enfin souhaité de bonnes délibérations durant ces deux jours d'échanges.

Le Secrétaire Général du CPCO, **M. Séraphin Dedi Nadje**, dans son allocation d'ouverture, s'est réjoui de la forte présence des délégués des États membres et des Partenaires qui témoigne de l'importance et l'attachement des États membres du CPCO au secteur des pêches mais aussi et surtout à l'activité de formulation du Plan régional de gestion des pêcheries et du Plan régional de lutte contre la pêche INN. Il a par la suite présenté les excuses de partenaires, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui n'ont pas participé à l'atelier. Il a remercié le BIRA-UA, au nom de l'**Honorable Heineken Lokpobiri**, Ministre d'État, Ministre Fédéral de l'Agriculture et du Développement rural de la République Fédérale du Nigeria, Président en exercice de la Conférence des Ministres du CPCO, pour cet appui visant au renforcement de la gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest.

**M. Dedi Nadje** a salué la présence des partenaires au développement, en particulier l'USAID et l'Union Européenne (EU) qui sont sollicités pour apporter un appui pour la mise en œuvre effective des deux Plans qui seront issus de cet atelier. Il espère également bénéficier de l'accompagnement continu de l'UA à travers une éventuelle deuxième phase du Projet GoV, un des projets piliers dans la mise en œuvre du Cadre Politique et la Stratégie de réforme des Pêches et l'Aquaculture en Afrique. Avant de déclarer ouverts les travaux, il a exhorté les États membres du CPCO à s'approprier les deux Plans qui seront validés et à activement rechercher les moyens matériels et financiers au niveau national pour leur mise en œuvre effective.

## **II. ÉLECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le bureau suivant a été élu pour la conduite des travaux :

- Président : **M. Séraphin Dedi-Nadje**, Secrétaire Général du CPCO
- Rapporteurs : **Dr Moustapha Kébé** et **M. Alain Kodjo**, Personnes-ressources.

Le Président a présenté aux participants l'ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité. L'ordre du jour est joint en annexe I.

## **III. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA CONSULTATION (CPCO) « DÉVELOPPEMENT DU PLAN RÉGIONAL DE GESTION DES PÊCHERIES POUR LA SOUS-RÉGION COUVERTE PAR LE CPCO »**

Le Consultant, **M. Alioune Badara Sy**, a présenté les résultats de son travail en deux temps. La première partie a porté sur l'analyse descriptive et le diagnostic des pêcheries. Tandis que le contenu et l'option du Plan de Gestion des Pêcheries ont été présentés dans la seconde partie.

### **Première partie : Analyse descriptive et diagnostic des pêcheries**

**M. Sy** a démarré sa présentation en précisant le concept de 'Pêche', tel que défini par la FAO. C'est à partir des éléments déterminants de la pêcherie que le diagnostic de l'état des pêches maritimes dans la zone couverte par le CPCO a été effectué.

Globalement, les tendances fortes suivantes ont été notées par le Consultant : i) un appauvrissement des principaux stocks halieutiques maritimes exploités, conséquence de la surexploitation dont ils font l'objet et de la fragilisation des écosystèmes marins particulièrement dans la zone côtière ; ii) des systèmes de gestion encore inadaptés en dépit des efforts importants engagés ces dernières années par les États de la sous-région pour améliorer la gestion des pêcheries maritimes (amplification de la lutte contre la pêche INN, mise à jour et adaptation des instruments juridiques de gestion, renforcement des actions de coopération sous régionale, etc.).

**M. Sy** a montré que dans l'ensemble, les mesures de gestion en vigueur dans les États membres du CPCO ne produisent pas encore les effets voulus et sont encore peu efficaces pour enrayer le cycle de la surexploitation et de l'expansion des capacités de pêche. Cela prévaut dans un contexte où tous les États membres du CPCO sont importateurs nets de produits halieutiques et sont confrontés à des déficits aggravés de leurs comptes extérieurs à cause de l'augmentation de la demande de poisson certes, mais aussi de la perte de productivité de leurs stocks halieutiques maritimes qui réduit les capacités d'offre.

Le Consultant a conclu cette partie relative au diagnostic en soulignant l'insuffisance et l'inefficacité des réponses nationales face à ces contraintes et défis, tant les problématiques de la gestion sont devenues régionales et le besoin de coopération entre les États membres du CPCO est vital notamment pour les raisons suivantes : i) l'existence de stocks partagés ; ii) la mobilité transfrontalière des flottes de la sous-région, plus particulièrement les flottes artisanales ; iii) la nécessité d'harmoniser les mesures de gestion étant donné l'interdépendance et l'imbrication des pêcheries maritimes des pays de la sous-région ; iv) la nécessité de développer une stratégie régionale de conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes fragiles par la création d'Aires marines protégées (AMP) dont les bénéfices escomptés dépassent les frontières maritimes d'un seul État, etc.

**Deuxième partie :** Présentation du contenu et de l'option du Plan de gestion des pêcheries.

**M. Sy** a indiqué que le Plan régional de gestion des pêcheries, développé s'inscrit dans le cadre juridique et politique de coopération des États membres du CPCO qu'il contribuera à rendre opérationnel. Il a également montré la cohérence de ce Plan avec les instruments régionaux et internationaux, notamment : (i) le Cadre politique de réforme stratégique des pêches et de l'aquaculture (PFRS) de l'UA ; (ii) le Programme régional Pêche et les Directives de l'UEMOA sur la pêche ; (iii) le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (CCPR) de la FAO ; (iv) les Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PA), etc. Il a été rappelé que l'objectif du Plan régional de gestion des pêches est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au bien-être économique et social des États membres du CPCO. Plus spécifiquement, le Plan vise à créer les conditions d'une gestion durable des pêcheries maritimes du CPCO par un renforcement de la coopération sous régionale. En outre, les quatre (4) résultats attendus du Plan régional de gestion de pêcheries ont été passés en revue par le Consultant, à savoir : (i) l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'aménagement dans les pêcheries du CPCO ; (ii) l'harmonisation des politiques, lois et règlements régissant les pêches maritimes ; (iii) la régulation de l'accès aux ressources halieutiques dans les pêcheries artisanales ; et (iv) l'intégration des AMP dans la gestion des pêches côtières.

**M. Sy** a informé la réunion que l'opérationnalisation du Plan Régional s'appuiera sur les acquis dans la région, notamment l'appui à la mise en œuvre des plans d'aménagement de la senne de plage élaborés et adoptés au niveau du CPCO et de gestion des pêcheries du Ghana. Il a également indiqué qu'un focus sera également mis sur la gestion des stocks partagés responsable de la mobilité des pêcheurs.

Il a précisé que le Plan régional de gestion des pêches sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans, de façon flexible, c'est-à-dire adaptative et évolutive selon les principes de cogestion avec une implication effective des parties prenantes à tous les niveaux. Le coût global du Plan est estimé à 5.391.840.000 US\$ dont 30 % de contribution attendue des États membres du CPCO et 70 % de participation des Communautés économiques régionales (UEMOA, CEDEAO), des Partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, UE, etc.).

Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, des félicitations ont été adressées au Consultant pour la qualité de son travail. Cependant, un certain nombre de questionnements ont été soulevés et méritent d'être pris en compte dans la version finale du document.

Le problème de la qualité des données sur la situation de la pêche dans les différents pays de la sous-région utilisées par le Consultant pour l'analyse a été soulevé. Il résulte en grande partie de la diversité des sources dans certains pays (Administration des pêches, recherche, profession). Des données corrigées correspondant à l'année de référence (2016), considérées comme officielles ont été mises à la disposition du Consultant au cours de la réunion. Ceci devrait aider à affiner le diagnostic de la situation des pêcheries dans la sous-région. À cet effet, il a été demandé au Consultant de préciser la source de toutes données utilisées dans son analyse. Le Consultant a été invité à intégrer ces données et tenir compte des éléments suivants lors de la finalisation du document :

- i. Faire la synthèse du diagnostic dans un tableau SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) ;
- ii. Procéder à une analyse des parties prenantes, notamment des institutions publiques et privées devant intervenir dans la mise en œuvre du plan de gestion régional ;
- iii. Retenir les quatre (4) axes d'interventions suivants : Consolidation des initiatives en cours dans la région ; Harmonisation des politiques et législations ; Régulation de l'accès aux ressources pour la pêche artisanale ; Gestion des stocks partagés.
- iv. Prévoir un calendrier d'exécution sur une période de cinq (5) ans.

Le rapport présenté sur le « Développement du Plan régional de gestion des pêcheries pour la sous-région couverte par le CPCO a été validé sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

#### **IV. PRÉSENTATION DU PLAN RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN**

**M. Samuel Quatey**, Consultant, a présenté les résultats de son travail relatif à l'évaluation du statut de la mise en œuvre et à la revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans les pays membres du CPCO afin de formuler un Plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN. La présentation s'est faite en deux parties : (i) Analyse descriptive et évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional de 2009 ; (ii) Contenu du nouveau Plan Régional de lutte contre la pêche INN du CPCO.

**Première partie** : Analyse descriptive et évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional.

**M. Quatey** a souligné que les objectifs spécifiques du Plan d'action régional de lutte contre la pêche INN ont été atteints en particulier par la sensibilisation et la mobilisation ultérieure des partenaires au développement pour fournir un appui technique et financier dans la mise en œuvre de certains aspects du Plan d'action régional et des Plans d'actions nationaux par trois (3) États membres du CPCO

Il a également mentionné que les actions prioritaires ont été dans une large mesure réalisées grâce à : i) un système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des pêches amélioré et renforcé dans les États membres, notamment au Libéria, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria ; ii) l'examen et la promulgation d'une nouvelle loi et d'une nouvelle réglementation pour lutter contre la pêche INN au Libéria, en Côte d'Ivoire, du Ghana, au Togo et au Bénin ; et iii) l'acquisition de patrouilleurs par les États membres pour améliorer les patrouilles en mer et l'inspection dans leur ZEE respective.

**M. Quatey** a signalé que les États membres ont ratifié les instruments pertinents ou y ont adhéré, qu'ils disposent chacun d'un Registre des navires de pêche industrielle et d'un Registre des licences et des autorisations pour les navires de pêche industrielle. Néanmoins, il souligne que très peu de mesures de contrôle portuaires ont été prises par tous les États membres, bien que le Ghana et le Togo aient ratifié / accédé à l'AMREP (Accord sur les Mesures du Ressort de l'État du Port). Le système de traçabilité visant à garantir que les États membres n'exportent pas de poisson issu de la pêche INN est faible dans tous les États membres à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Ghana, a-t-il précisé.

## **Deuxième partie** : Présentation du contenu du nouveau Plan Régional de lutte contre la pêche INN

Les cinq et huit (58) mesures pour le Plan Régional de lutte contre la pêche INN, révisé par le Consultant, ont été présentées.

Au cours des discussions ayant suivi la présentation, le Consultant a été félicité pour le travail remarquable accompli. La pertinence des questions de lutte contre la pêche INN a été de nouveau soulignée par la réunion.

Pour la finalisation du Plan, le Consultant a été invité à procéder aux ajustements suivants :

- i. Fusionner certaines mesures proposées, de présenter un tableau synoptique de ces mesures en faisant ressortir les acquis pour chacune des mesures figurant dans l'ancien Plan régional pour rendre plus visibles les mesures préconisées dans le nouveau Plan ;
- ii. Procéder à une priorisation des actions, avec l'appui des États membres ;
- iii. Insister sur la sensibilisation des États membres sur la pêche INN ;
- iv. Tenir compte des principes de transparence et de subsidiarité en précisant ce qui relève du Secrétariat Général du CPCO et ce qui relève des États membres ;
- v. Prévoir une orientation pour la mise en œuvre en vue de permettre aux États membres de contourner les difficultés liées à la ratification des textes (délais souvent trop longs).

Le document portant sur « Évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans les pays membres du Comité des pêches central Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) afin de formuler un plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN » a été validé sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les participants.

## **V. SECTION CONSULTATIVE DES DIRECTEURS NATIONAUX ET DES PARTENAIRES**

### **Sur les stratégies de mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêcheries**

Suite à la présentation de **Dr. P. O. Obatola** de l'Institut Nigérian de l'Océanographie et de la Recherche Marine du Nigeria, la constitution d'un Groupe de travail au sein du Secrétariat Général du CPCO pour la mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêcheries, a été confirmée. Ce Groupe de travail a pour objectifs d'établir une stratégie pour réduire le gap entre les activités de recherche et celles des gestionnaires

des pêches de la région, améliorer la collecte de données pertinentes requises pour le Plan de gestion (y compris les études de recherche scientifique) et décrire le rôle principal de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du plan de gestion. Des équipes nationales comprenant toutes les parties prenantes avec des personnes focales liées au Groupe de travail sous-régional seront établies.

Les États membres se sont félicités de cette initiative visant à renforcer et opérationnaliser le cadre actuel de gestion des pêches dans la sous-région et se sont engagés à accompagner la mise en œuvre du Plan de gestion en collaborant étroitement avec le Groupe de travail qui sera mis en place.

### **Sur la mise à jour et le niveau d'exécution du plan de travail 2018 du CPCO**

Le Secrétariat Général du CPCO a informé la réunion sur le niveau d'exécution du plan de travail 2018 de l'organisation notamment le démarrage de PESCAO prévu sur une période de quatre (4) et devant appuyer la mise en œuvre de l'Axe stratégique 4 (Suivi, contrôle et surveillance (SCS) et lutte contre la pêche INN) du Plan Stratégique du CPCO.

PESCAO constitue un partenariat entre les États membres du CPCI, l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (EFCA), la Délégation de l'Union Européenne au Ghana et le Cabinet AGRER qui assure l'Assistance technique avec le recrutement de **M. Mamadou Ball**, Expert SCS, qui a été formellement introduit auprès des États membres du CPCO au cours de ce présent atelier.

Au total, le Projet dispose de six (6) résultats attendus :

- i. Les cadres juridiques des pêches sont harmonisés et conformes aux normes internationales pour assurer une lutte appropriée contre la pêche INN
- ii. La coopération entre les pays, les administrations et les organisations est facilitée
- iii. Le CPCO est équipé d'un centre régional de SCS avec un lien fort à établir avec les structures nationales de SCS
- iv. Les capacités des pays et du CPCO en matière de SCS opérationnel sont renforcées, de même que leur capacité à maintenir cette capacité à long terme grâce à des programmes de formation améliorés
- v. Des missions régionales mixtes pêche / patrouille sont organisées dans le golfe de Guinée
- vi. Les pays du CPCO reçoivent un soutien pour le développement d'un pool d'observateurs régionaux.

Les États membres se sont engagés à accompagner la mise en œuvre de PESCAO en collaborant étroitement avec l'équipe de mise œuvre du Projet, dont l'Assistant technique (M. Mamadou Ball) qui entame prochainement des visites dans chaque pays.

## **VI. RECOMMANDATIONS**

La réunion s'est félicitée de la qualité des présentations et des échanges au cours des deux journées. Elle a adressé ses sincères remerciements au BIRA-UA pour avoir accompagné le CPCO en vue de disposer d'un Plan régional de gestion des pêcheries et d'un nouveau Plan régional de lutte contre la pêche INN.

À l'issue de la rencontre, un certain nombre de recommandations ont été formulées :

### **À l'attention des Consultants :**

- Finaliser dans les meilleurs délais les documents en tenant compte des observations formulées

### **À l'attention du Secrétariat du CPCO :**

- Procéder à une large diffusion des deux plans une fois finalisés

- Rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre des deux plans
- Suivre la mise en œuvre des deux plans et procéder à un reporting régulier
- Appuyer la requête en faveur de la mise en place d'une seconde phase du Projet FishGov.

#### À l'attention des États membres du CPCO :

- S'approprier les deux Plans et contribuer à leur mise en œuvre ;
- Prévoir dans les budgets nationaux la contribution financière à la mise en œuvre du Plan régional de gestion des pêcheries
- Participer effectivement à la mise en œuvre de PESCAO.

#### À l'attention BIRA-UA :

- Poursuivre l'accompagnement du CPCO pour la mise en œuvre des deux Plans dans une perspective d'une seconde phase du Projet FshGov, à travers notamment des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers.

#### À l'attention des partenaires techniques et financiers du CPCO (UE, USAID Ghana, CEDEAO, UEMOA, etc.)

- Appuyer la mise en œuvre des deux Plans.

### CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le Président a précisé que le rapport de l'atelier sera finalisé dans un délai de deux (2) semaines avec la contribution des différents participants.

Après avoir remercié à nouveau les Consultants et les participants pour les échanges fructueux, l'équipe du BIRA-AU pour le soutien constant et les excellentes conditions de travail, et les interprètes, le Président a déclaré la réunion clôturée à 17h30mn.

### ANNEXE I : PROGRAMME PROVISOIRE DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES ÉTUDES :

- A. Développement du Plan régional de gestion des pêcheries pour la sous-région couverte par le CPCO
- B. Évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN dans les États membres du CPCO afin de formuler un plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN. Nairobi , Kenya les 07- 08 Mai 2018

DAY I		
Horaires	Activités	Personne Responsable / Facilitateur
8:00-9:00	Arrivée et Enregistrement des participants	SG du CPCO
9:00 -09:15	Arrivée et installation des officiels	SG du CPCO
09:15-10:00	<b>Cérémonie d'ouverture</b> 1. Allocution du SG du CPCO 2. Allocution d'ouverture de l'UA-BIRA 3. Présentation des participants	SG du CPCO / Directeur de l'UA-BIRA Participants
10:00-10:15	<b>Photo de groupe et Pause café/thé</b>	
10:15-10:30	Désignation du Président et du Secrétariat de l'Atelier	SG du CPCO / Président de la séance d'ouverture

Horaires	Activités	Personne Responsable / Facilitateur
10 :30-11:45	<b>Présentation du rapport de la consultation :</b> « Développement du Plan régional de gestion des pêcheries pour la sous-région couverte par le CPCO » <b>Première partie :</b> Analyse descriptive et diagnostic des pêcheries	M.Alioune Sy, Consultant
11:45-01:00	<b>Discussions</b>	Président de l'atelier
01:00-02:30	<b>Pause/déjeuner</b>	
02:30-03	<b>Suite de la présentation du rapport de la consultation:</b> « Développement du Plan régional de gestion des pêcheries pour la sous-région couverte par le CPCO » <b>Deuxième partie :</b> Présentation du contenu et option du Plan de gestion des pêcheries.	M.Alioune Sy, Consultant
03-04 :00	<b>Discussions</b>	
04-04 :20	<b>Pause/café</b>	
04:20-05:00	<b>Suite Discussions / Conclusions, Recommandations et Synthèse des travaux de la 1ère journée</b>	Président de séance
<b>DAY 2</b>		
09:15 - 10:00	<b>Présentation du rapport de la consultation :</b> Évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) dans les pays membres du Comité des pêches central Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) afin de formuler un plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN <b>Première partie :</b> Analyse descriptive et Évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional	Mr. Samuel Quatey, consultant
10:00 - 10:15	<b>Pause Café/Thé</b>	
10:15 - 10:45	<b>Discussions</b>	SG du CPCO / Président de la séance d'ouverture
10:45 - 11:45	<b>Suite de la présentation du rapport de la consultation:</b> Évaluation du statut de la mise en œuvre et Revue du Plan d'action régional pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN dans les États membres du CPCO afin de formuler un plan régional réaliste de lutte contre la pêche INN <b>Deuxième partie :</b> Présentation du contenu du nouveau Plan Régional de lutte contre la pêche INN	Mr. Samuel Quatey, consultant
11:45 - 12:15	Discussions	Président de l'atelier
12:15 - 01:00	<b>Suite discussions / Conclusions, recommandation et synthèse des travaux de la consultation</b>	Président de l'atelier
01:00 - 02:30	<b>Pause/déjeuner</b>	
02:30 - 03:00	<b>Section consultative des Directeurs nationaux et des Partenaires sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies de mise en œuvre des nouveaux plans proposés</li> <li>• La mise à jour et niveau d'exécution du plan de travail 2018 du CPCO</li> </ul>	SG/CPCO Directeurs,  Partenaires
03:00 - 04:00	Discussions	
04:00 - 04:20	Pause/café	
04:20 - 05:00	Conclusions et synthèse des travaux	Président de séance



## **ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS**